
DIRECTION GENERALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS

DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES
DOUANES ET DROITS INDIRECTS
DU KOUILOU ET DE POINTE- NOIRE

Compte rendu de la journée du partenaire du 30 octobre 2009

La journée du partenaire du vendredi 30 octobre 2009 s'est tenue dans la salle de conférences de la Direction Interdépartementale des Douanes et Droits Indirects du Kouilou et de Pointe – Noire, sous la présidence de Madame la Directrice Interdépartementale.

- **Du passage à Pointe-Noire de Monsieur le Directeur Général des Douanes et Droits Indirects**

Madame la Directrice Interdépartementale a informé les partenaires du passage à Pointe-Noire de Monsieur le Directeur Général des Douanes et Droits Indirects, à l'occasion de la tenue du Conseil d'Administration de la Banque de l'Habitat, dont il assure la Présidence.

A l'occasion de son passage à Pointe-Noire, le mercredi 28 octobre 2009, Monsieur le Directeur Général a entretenu les cadres de la Circonscription sur plusieurs questions d'actualité, notamment sur les dispositions prises par la tutelle et par la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects en matière d'exonérations exceptionnelles.

Madame la Directrice a fait observer que les dossiers relatifs aux exonérations seront traités avec une rigueur particulière, à tous les niveaux. Les attestations

d'exonération qui présenteront des indications différentes de celles portées sur les documents joints seront purement et simplement rejetées.

- **Des manipulations frauduleuses sur les manifestes**

Madame la Directrice Interdépartementale a vivement déploré la recrudescence des manipulations frauduleuses sur les manifestes, avec la complicité supposée de certains agents des sociétés de consignation.

Elle a rappelé la consigne donnée par la Direction des Etudes, de la Prévision et de l'Informatique (DEPI) sur le changement fréquent des mots de passe.

Compte tenu des manipulations frauduleuses favorisées par le système de transmission et de conversion des données utilisé par certains consignataires, la Direction Générale des Douanes exige que la réception électronique des manifestes ait lieu simultanément au niveau de tous les intervenants (consignataires, douane, COTECNA, etc.).

- **De l'intervention de Monsieur OBAMBI Alphonse, Président du Collectif National du Transit (CNT)**

Monsieur OBAMBI Alphonse, Président du Collectif National du Transit (CNT), a rappelé l'objectif primordial de ce Syndicat professionnel qui vise la promotion de l'éthique dans le transit.

Il a fait remarquer que les dérapages et les manœuvres frauduleuses ne sont pas spécifiques à un syndicat professionnel donné. Ce sont des actes posés à titre individuel, qui n'engagent que leurs auteurs.

Madame la Directrice a demandé que soit transmise à la Douane la liste des adhérents des différents syndicats regroupant les commissionnaires agréés en douane.

- **De l'engorgement du Port de Pointe-Noire**

Se référant à l'augmentation du nombre de conteneurs en souffrance au Port de Pointe-Noire, en raison de l'absence d'Attestation de Vérification, Madame la Directrice a rappelé avec force que les importateurs doivent se conformer aux dispositions réglementaires en matière d'inspection des marchandises avant embarquement.

Monsieur HELD Pascal a précisé qu'au mois d'octobre il a été enregistré auprès de COTECNA l'ouverture de plus de 500 dossiers pour des marchandises non inspectées avant embarquement. Il a rappelé que lorsque les informations fournies par les importateurs sont exactes, le délai de traitement des dossiers est de 48 heures.

- **De la perception du travail extra-légal (TEL)**

Suite aux préoccupations formulées par plusieurs partenaires sur la perception du travail extra-légal, Madame la Directrice Interdépartementale a instruit les Chefs du Service des Finances et du Matériel et des Etudes, de la Prévision et de l'Informatique à dresser la liste des opérations informatisées et de celles pour lesquelles la perception du TEL est faite manuellement.

- **De l'évolution du projet scanner**

Monsieur HELD Pascal, Directeur Général adjoint de COTECNA, a informé les partenaires de l'avancement selon le chronogramme prévu des travaux d'aménagement du site devant abriter le scanner.

- **Des opérateurs économiques agréés**

Monsieur PAKA Guy Bernard de TEX a souhaité connaître les critères de désignation des opérateurs économiques agréés.

Madame la Directrice a précisé que ces critères sont en voie de définition par la Direction Générale des Douanes.

Elle a rappelé que le concept d'opérateur économique agréé (OEA) a été défini par l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) et l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).

- **De la redynamisation du site web de la Direction Interdépartementale**

Madame la Directrice Interdépartementale a rappelé aux partenaires que le site web de la Direction Interdépartementale sera redynamisé avant la fin de l'année 2009.

Commencée à 8H10, la réunion a pris fin à 10H00.

**La Directrice Interdépartementale des Douanes
et Droits Indirects,**

Madame LOEMBA Florence